



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **25**
 Nombre de votants : **37**
 Date de convocation : **02/03/2017**

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 9 MARS, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspès) – TAURINYA (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PIMENTEL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) – MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, PEREZ, RUIZ, MON, RAYNAL, VOISIN (Thuir) – MAURICE (Tordères) - ATTARD, ALBERT (Trouillas) – PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

H. LLOBET (Brouilla) à P. TAURINYA
 A. DOUTRES (Caixas) à R. OLIVE
 J.L. PUJOL (Fourques) à M. PIMENTEL
 C. VILA (Oms) à G. CHINAUD
 R. NOURY (St Jean Lasseille) à R. ATTARD
 J.C. BERNADAC (Thuir) à J.M. LAVAIL
 A. BOURRAT (Thuir) à N. GONZALEZ
 L. FERRER (Thuir) à N. MON
 B. BATALLER-SICRE (Thuir) à S. RAYNAL
 P. MAURY (Thuir) à R. LEMORT
 J. AMOUROUX (Tresserre) à A. PUIG
 G. FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C. PERALBA

OBJET : INITIATIVE PAYS CATALAN : PARTENARIAT ET CONTRIBUTION

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Absent :

B. COUSSOLLE (Trouillas)

Madame Martine PIMENTEL est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil a été

Accusé de réception - Ministère de l'Énergie en date du 15/03/2017 à l'adresse ci-dessous. Réception par le préfet : 15/03/2017

066-246600449-20170309-05-17_InitiatPC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2017

INITIATIVE PAYS CATALAN : DEMANDE DE PARTENARIAT ET CONTRIBUTION :

VU les statuts de la Communauté fixés par délibération n°71/2016 du 27/09/2017 et notamment sa compétence en matière de développement économique, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales

Le Président **INFORME** l'Assemblée de la requête adressée aux EPCI du territoire, par la Structure départementale « Initiale Pays Catalan ».

Il en **FAIT** la présentation, et **PRECISE** que cette structure appartient à un pôle national, ayant en charge l'accompagnement technique et financier de porteurs de projet sur l'ensemble du territoire départemental. Elle est financée par l'Etat, la Région, et le Département des Pyrénées Orientales pour la cellule de notre département.

Il **INDIQUE** que les modifications de compétences au regard de la loi NOTRe risquent d'obliger au désistement du Conseil Départemental, bouleversant alors l'équilibre financier, avec par conséquent, des répercussions négatives sur les aides et accompagnement proposés aux professionnels, objet de sa mission.

De ce fait, et afin de créer une collaboration efficace sur le plan de l'économie du territoire, « Initiative Pays Catalan » sollicite les EPCI du territoire, pour accepter de verser une cotisation de 1500€/ an, qui lui permettrait de maintenir son champ de compétence et son niveau d'intervention auprès des porteurs de projets.

Le Président **PROPOSE** au Conseil Communautaire d'adhérer à ce partenariat avec Initiative Pays Catalan, et **DEMANDE** de l'autoriser à inscrire la cotisation associée à hauteur de 1500€/an pour 2017.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

ADOPTE la proposition du Président de soutien à la structure départementale « Initiative Pays Catalan »,

FIXE le montant de la contribution annuelle à 1500€/an, étant entendu qu'elle fera l'objet d'un nouveau vote pour les années à venir ,

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à un engagement de la Communauté de Communes des Aspres auprès de cette entité afin d'accompagner les porteurs de projets professionnels à l'échelle locale et territoriale,

DECIDE d'inscrire la ligne budgétaire associée au budget 2017 lorsqu'il proposé au vote.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170309-05-17_InitiatPC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2017

Le Président,
René OLIVE

